



ORDONNANCE DE POLICE

**OBJET : Circulation et stationnement à Anhee
Brocante Place Communale et abords le 03/08/2024.**

Le Collège Communal,

- Attendu qu'une brocante sera organisée sur la Place Communale d'Anhee et ses abords le samedi 03 août 2024 ;
- Attendu que cette manifestation occupera une partie de la voie publique dénommée : Place Communale et rues des Tilleuls, du Canon et du Respois, ainsi que le début de la rue des Maquisards ;
- Attendu qu'il convient dès lors de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'impose dans ce cadre ;
- Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
- Vu l'Art.133, al.2 et 135, par.2 NLC.

ARRETE :

Art.1°: Le samedi 03 août 2024, de 03h00 à 24h00, le stationnement des véhicules sera interdit sur l'entièreté de la Place Communale à Anhee, sur la rue Place Communale (des deux côtés de la place), ainsi que rues des Tilleuls, du Canon, de Respois et au début de la rue des Maquisards. Seul le stationnement des commerçants participant à la brocante sera autorisé. Le même jour, entre 06h00 et 24h00, la circulation des véhicules sera interdite sur la Place Communale, rue des Tilleuls et rue du Canon. Toutefois, et afin de laisser libre accès aux riverains et aux services de secours, un seul côté de la voirie pourra être occupé par les brocanteurs au niveau des rues du Canon, du Respois et Maquisards.

Art.2°: Un itinéraire de déviation pour le quartier du haut de la gare sera mis en place via les rues : Grande – Chaussée de Dinant – Senenne – St Stamp et Masquisards.

Art.3°: Les présentes mesures seront matérialisées par le placement d'une signalisation ad hoc (NADAR-E1-C3 et flèches de déviation).

Responsable organisation et signalisation : R. Anhee F.C. : Mr. Marc Matisse : 0479/941.806.

Art.4°: Les infractions aux présentes dispositions seront punies des peines prévues aux lois et règlements qui s'appliquent en la matière.

Art.5°: Copies de la présente seront adressées à Mr le Président du Tribunal de 1ère Instance à DINANT, à Mr le Juge de Police de DINANT, au Responsable du Service de Coordination de la Zone de Police Haute Meuse, au Responsable Coordination de la Zone de Secours DINAPHI, à la Police Locale, au CHU du site de Mont-Godinne, ainsi qu'aux organisateurs de la manifestation.

Anhee, le 18/07/2024.

La Directrice Générale,

Françoise Septon.

Par le Collège



Le Bourgmestre f.f.,

Anne Faeles-Van Rompu.

PUBLICATION : Le Bourgmestre certifie que l'Ordonnance ci-dessus a été publiée au vu de la loi, le 19/07/2024.



Le Bourgmestre f.f.,

Anne Faeles-Van Rompu.